

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU LUNDI 14 FEVRIER 2011

Le Conseil d'établissement a été convoqué par lettre en date du mercredi 14 février 2011.
Le quorum étant atteint (11 votants), Mme Jantzen, Proviseure, remercie les participants présents et ouvre la séance de ce conseil.

Désignation d'un secrétaire de séance :

Selon ce qui a été validé lors du dernier conseil d'établissement, le secrétariat de séance sera assuré par les représentants des élèves, accompagnés et guidés par M. Kemel, Proviseur- adjoint.

Ordre du jour :

- 1/ Approbation du Procès verbal du Conseil d'Etablissement du 10/11/2010 : *vote*
- 2/ Compte financier 2010 : *information*
- 3/ Projet immobilier : *information*
- 4/ Calendrier scolaire 2011-2012 : *vote*
- 5/ Mise en place d'une cafétéria espace lycée : *information*
- 6/ Commissions rythmes scolaires : *information*
- 7/ Calendrier prévisionnel de mars à juin : *information*
- 8/ Conseil d'école – CVL – CESC - Conseil pédagogique : *information*
- 9/ Questions diverses à déposer au secrétariat du Proviseur avant le 11/02/2011.

Le secrétaire de séance,

Yazid KEMEL

Le Président

Annick JANTZEN

En guise de préambule : informations générales

Stage de Mathématiques au Lycée Français Théodore Monod

Mme Jantzen, Provisseure, informe le Conseil du déroulement d'un stage de Mathématiques dans notre établissement pendant la période du 07 au 10 février 2011. Ce stage qui s'est tenu dans le cadre de la formation continue a reçu un **écho très positif et chaleureux** aussi bien de la part des professeurs en stage, dont certains venaient de pays limitrophes, que du formateur M. Prigent, Inspecteur de Mathématiques en provenance de l'Académie de Rouen.

Visite de Mme Christiane Kammermann, sénatrice représentante des français de l'étranger

Mme Christiane Kammermann, sénatrice, a effectué une visite de l'établissement puis a rencontré des enseignants. Mme Jantzen remercie M. Pichot, l'organisateur de la rencontre, d'avoir intégré l'établissement dans le programme de visite de la sénatrice.

Fête des cultures en partage du Lycée Français Théodore Monod

Le comité d'organisation de la fête des cultures en partage du Lycée Français Théodore Monod a réussi son pari d'organiser une magnifique fête qui a été ressentie par l'ensemble des participants et spectateurs comme un moment très riche, convivial et de grande réussite qui témoigne de la capacité de notre établissement à mettre en mouvement sa dimension universelle par l'expression de la diversité des cultures. Mme Jantzen félicite et remercie M. Yazid Kemel, l'ensemble des membres du comité d'organisation : parents, personnels professeurs, élèves, équipe de direction ; les délégations étrangères qui ont donné leur accord de participation, notre partenaire Mauritel, l'équipe des agents et toutes les personnes qui ont permis cette belle journée.

1/ Approbation du Procès verbal du Conseil d'Etablissement du 10/11/2010 : vote

Le procès verbal du Conseil d'Etablissement du 10/11/2010 est approuvé à l'unanimité.

- Arrivée d'un parent, plus un votant (12).

2/ Compte financier 2010 : information

Le gestionnaire comptable présente le Compte Financier 2010. Il fait apparaître les premières dépenses liées aux travaux préparatoires des différents projets immobiliers, honoraires d'architectes, études de sols et de géomètres entre autres.

Le lycée a reçu de la part de l'AEFE une subvention pour travaux de sécurisation de 43.000€ et a bénéficié d'une baisse significative du taux de remontée des résidents, à titre exceptionnel. Cette aide budgétaire entre dans le cadre du renforcement du fonds de roulement de l'établissement dans la perspective des travaux immobiliers.

Nous constatons un accroissement des pertes de change au cours de l'exercice en raison des variations du taux de change et des fonds qui n'étaient remontés qu'une fois l'an vers le compte trésor par la voie de chancellerie. La récente ouverture d'un compte à la SGM devrait permettre par une gestion plus fine, des transferts internationaux de fonds qui permettront de réduire les pertes de change.

L'établissement poursuit sa politique d'amortissement et a même cette année procédé à un rattrapage d'amortissements.

Globalement un Compte financier en hausse de 10% qui tient compte de la hausse du coût de la vie ainsi que des effectifs.

Le Compte Financier 2010 est arrêté en dépenses à la somme de **810.305.623 MRO** et en recettes à la somme de **880.967.856 MRO**. La variation du fonds de roulement est de **+70.662.233 MRO**. La différence constatée avec les totaux des documents Excel fournis lors du Conseil d'établissement est due à la contraction des dépenses d'immobilisation opérée par le logiciel comptable.

Les Réserves disponibles s'élèvent à :

- RD du Service Général **296.161.859** MRO soit 793.713,78 €
- RD du SS R1 **6.264.133** MRO soit 16.787,87 €
- Provisions pour travaux **33.849.713** MRO soit 90.717,23 €
- Amortissements **87.241.759** MRO soit 233.807,91 €
- Total **389.667.751** MRO soit 1.044.309,57 €

Notons qu'une bonne partie de ces réserves sont fléchées soit pour la réalisation de travaux soit pour l'achat de matériel notamment d'EPS pour équiper le futur plateau sportif.

3/ Projet immobilier : *information*

Madame la Provisoire informe le Conseil du déroulement du projet immobilier qui comprend **le plateau sportif et l'extension de l'établissement**.

Plateau sportif

Un appel d'offres est en cours pour choisir l'entreprise chargée du chantier. Quatre entreprises ont été retenues et, une seule parmi elle, a fait une offre dans les temps. Cette offre dont le budget dépasse largement le plan de financement envisagé, est étudiée par l'antenne immobilière de l'AEFE afin de déterminer d'une part, les raisons de ce montant estimé important et, d'autre part, si le plan de financement tel qu'il a été conçu a sous-estimé la valeur financière de départ.

Afin d'éviter trop de retard, la solution envisagée serait de partager les travaux du plateau en deux étapes : les installations extérieures et les installations couvertes. Il s'agirait de refaire deux appels d'offre différents en sachant que le 1^{er} appel d'offre pourrait être très rapide et peu onéreux.

Une réflexion est donc en cours actuellement avec un objectif d'avoir une piste d'athlétisme opérationnelle à la rentrée de septembre 2011 puis, dans un second temps, les installations couvertes.

Extension de l'établissement

La phase appelée "avant-projet simplifié" vient de se terminer avec les remarques émises par l'ensemble des personnels lors de la mission qui s'est déroulée du 20 au 23 janvier 2011. La prochaine phase, qualifiée « d'avant-projet définitif », d'une durée de 8 semaines environ, permet aux architectes d'entrer dans une organisation plus fine et détaillée du projet.

Par ailleurs, notons que les délais concernant ces deux premières phases sont respectés et qu'une réception solennelle à l'Ambassade de France, présentant le projet d'extension dans son ensemble, sera programmée aux alentours de la fin mars-début avril 2011.

Mme Herlin, représentante des parents d'élèves, pose la question des délais des travaux pour l'extension de l'établissement : les travaux ayant pris du retard avec le plateau sportif, le projet d'extension de l'établissement rencontrera-t-il les mêmes difficultés ?

Réponse de M. Eklo

On espère que non. En tout état de cause, tout sera mis en œuvre pour tenter de tenir les délais mais les aléas de toute construction sont connus et rien n'est certain.

4/ Calendrier scolaire 2011-2012 : *vote*

Mme Jantzen présente la problématique du calendrier scolaire de l'année 2011- 2012 et rappelle les principes qui guident à son élaboration.

Avant de soumettre le projet de calendrier scolaire au Conseil d'établissement, celui-ci fait l'objet d'une consultation auprès des différentes instances de la communauté scolaire afin de rechercher le meilleur compromis possible : conseil d'école, conseil du secondaire, représentants enseignants au Conseil d'établissement, CVL. Chaque instance émet des avis, remarques, critiques et fait des propositions tenant compte d'un certain nombre d'éléments liés au rythme scolaire de l'élève, au nombre de jours de vacances nécessaires entre chaque période de cours, aux conditions climatiques particulières du mois de septembre, au nombre de jours fériés, autant d'éléments qui permettent de construire un calendrier scolaire dans une cohérence et une cohésion articulées autour de l'intérêt des élèves et de leurs conditions d'apprentissage.

C'est dans cet esprit qu'une proposition de calendrier, à partir d'une première matrice réalisée par la direction, a été élaborée au sein du conseil d'école et une au sein du CVL. Ces propositions tiennent compte, au vu de la situation de cette année, des fêtes musulmanes de l'Hégire et du Maouloud qui, jusqu'à présent n'étaient pas considérées comme jours fériés dans notre établissement.

Par ailleurs, comme le souligne Mme Le Bras-Lestrémau, directrice du primaire, l'élaboration d'un calendrier doit respecter la législation en vigueur avec 36 semaines de classe dans l'année organisées en 5 périodes de classe équilibrées entrecoupées de 4 périodes de vacances. Le calendrier scolaire ne pourra avoir une durée de classe inférieure à 864 heures pour les classes du primaire. A noter, que les jours fériés sont considérés comme des jours de travail et donc comptabilisés dans le calcul des 864 heures.

Les autres principes qui guident à l'élaboration du calendrier scolaire concernent en premier lieu l'équilibre entre le niveau primaire et le niveau secondaire. En effet, il ne peut y avoir de calendrier distinct entre ces deux niveaux. En second lieu, nous veillons à respecter aussi l'équilibre entre les jours fériés prévus en Mauritanie et en France. Ces jours fériés peuvent concerner des fêtes religieuses comme la fête de l'Hégire et du Maouloud en Mauritanie.

A la suite de ces éléments de présentation, Mme Jantzen informe le conseil que la proposition de calendrier votée en conseil d'école et validée par les représentants des enseignants au Conseil d'établissement a été soumise à l'avis du Conseil de la vie lycéenne.

Les élèves, membres du Conseil de la vie lycéenne, pour la moitié d'entre eux, se sont prononcés pour le calendrier scolaire proposé par le Conseil d'école. L'autre moitié propose une rentrée scolaire décalée et une semaine de vacances en moins. Il s'agit pour les élèves de rentrer le 11 septembre 2011 avec une pré-rentrée le 8 septembre pour les enseignants. La semaine de vacances en moins serait récupérée sur les vacances de février 2012.

Les membres du conseil d'établissement, après discussion, ne sont pas favorables à la proposition du Conseil de la vie Lycéenne. Selon la majorité des membres, il est nécessaire dans l'intérêt du rythme de l'élève d'avoir deux semaines de vacances au mois de Février.

Les représentants des enseignants prennent la parole et demandent plus de clarté dans la dénomination des jours fériés et des jours chômés. Ils demandent aussi que les matrices, préalables aux consultations des différentes instances, soient transmises un peu plus tôt. Enfin ils s'interrogent sur l'existence d'un texte officiel du Ministère de l'Education Nationale qui encadre les calendriers scolaires en termes de nombre d'heures de cours pour les classes du primaire.

Mme Le Bras-Lestrémau répond qu'un télégramme diplomatique est envoyé au SCAC chaque année. Il donne les informations pour construire le calendrier scolaire. Ce TD fait référence à l'article L521-1 du code de l'éducation qui fixe le cadre général du calendrier scolaire soit : « l'année scolaire comporte au moins 36 semaines réparties en 5 périodes de travail, de durée comparable, qui sont séparées par 4 périodes de vacances de classes ». Dans ce TD il est précisé que le calendrier scolaire prend en compte les situations locales mais que les aménagements ne peuvent avoir pour effet de réduire les horaires de classe en deçà d'un volume annuel de 864 heures.

Madame la Provisure soumet donc au vote la proposition de calendrier votée en Conseil d'école et validée par les représentants des enseignants au Conseil d'établissement, ce qui donne comme résultat :

3 « abstentions », 9 « pour » la proposition de calendrier et 0 « contre ».

- Pré rentrée des enseignants : Jeudi 1er septembre 2011
- Rentrée des élèves : Dimanche 4 septembre 2011
- Vacances de Toussaint : Jeudi 27 octobre 2011 au soir au samedi 5 novembre 2011 inclus
- Jours non travaillés
Lundi 7 novembre 2011 (Aïd El Ada)

Dimanche 27 novembre 2011 (L'Hégire)

Lundi 28 novembre 2011 (Fête nationale)

- Vacances de Noël : Jeudi 22 décembre 2011 au soir au samedi 7 janvier 2012 inclus
- Jour non travaillé
Dimanche 5 février 2012 (El Maouloud)
- Vacances de Février : Jeudi 23 février 2012 au soir au samedi 10 mars 2012 inclus
- Jour non travaillé
Dimanche 8 avril 2012 (Pâques)
- Vacances de printemps : Jeudi 26 avril 2012 au soir au samedi 12 mai 2012 inclus
- Jours non travaillés
Jeudi 17 mai 2012 (Ascension)
Lundi 28 mai 2012 (Pentecôte)
- Fin de l'année scolaire : Jeudi 28 juin au soir

5/ Mise en place d'une cafétéria espace lycée : *information*

Mme Jantzen et M. Kemel, font le point sur ce projet.

Le projet de cafétéria au lycée est né au sein du Conseil à la vie lycéenne, il y a deux ans. Les associations partenaires : ACS et APELF l'ont soutenu et l'ACS gère aujourd'hui, de manière provisoire, dans ses propres locaux, la vente de boissons et gâteaux destinée aux lycéens pendant les récréations du matin. Nous remercions l'ACS pour cette action.

C'est la raison pour laquelle un projet d'aménagement d'une cafétéria est en cours de réalisation. Après validation du projet au CVL, nous avons contacté l'entreprise New-Rest qui semble intéressée par le projet de prendre en charge l'aménagement et d'y organiser la vente des produits alimentaires. Une ébauche de contrat est en cours de réalisation et nous sommes dans l'attente, à ce jour, d'une réponse de l'entreprise New-Rest.

6/ Commission sur les rythmes scolaires : *information*

Mme Le Bras-Lestrémau présente les travaux de la commission portant sur les rythmes scolaires.

La commission a tenu trois réunions de travail. Les membres, représentatifs de la communauté scolaire, ont décidé de prévoir quatre questionnaires en fonction des publics : parents / enseignants / élèves du primaire / élèves du secondaire. Les questionnaires ont été élaborés et testés. Ils sont prêts. La diffusion de ces questionnaires aura lieu à la fin mars, début avril 2011. Le dépouillement suivra, pour un bilan à la fin du mois de mai. Un stagiaire sera recruté pour analyser les questionnaires.

En réponse à une question sur les modalités de diffusion du questionnaire aux parents du secondaire, la diffusion pourrait se faire lors de la remise des bulletins du 2nd trimestre aux parents.

M. Mohamed Cheïne souligne qu'une réflexion sur les rythmes scolaires est actuellement menée en France et propose qu'un professionnel de la question soit invité pour débattre et éclairer la communauté scolaire de l'importance des rythmes scolaires.

7/ Calendrier prévisionnel de mars à juin : *information*

- du 6 au 10 mars : mission orientation de l'AEFE - venue de M. Fichter, Conseiller d'Orientation
- du 6 au 10 mars : mission de l'inspectrice Mme De Cecco (reportée début avril. Information nouvelle post Conseil d'établissement).
- 9 mars matin : tournoi de volley déguisé organisé par les professeurs d'EPS
- semaine de la Francophonie du 11 au 20 mars 2011
- conseils de classe du 2^{ème} trimestre du 13 au 21 mars 2011
- kermesse organisée par l'ACS le 16 avril 2011
- vacances de Pâques : du 22 avril au 7 mai 2011

- dates baccalauréat : du 10 au 17 juin 2011
- dates du DNB : 21, 22, 23 juin 2011

8/ Conseil d'école – CVL – Conseil pédagogique : information

Conseil d'école

Mme Le Bras-Lestrémau informe le Conseil des différents points soulevés lors du Conseil d'école du 9 février 2011. Le Conseil a abordé les mêmes points que ceux du Conseil d'établissement. Les travaux de la commission rythmes scolaires, le projet de calendrier 2011-2012, le projet d'extension de l'établissement ont fait l'objet de débats et d'échanges. Un point a été aussi fait sur l'avancement des actions du projet d'établissement.

Des parents se sont inquiétés de savoir comment le travail scolaire est effectué quand il y a un projet qui prend beaucoup de temps à la classe. Les enseignants et la directrice ont rassuré les parents, ils ont expliqué que les projets de classe motivent les élèves et que les apprentissages se font à partir de supports qui intéressent les enfants.

Conseil de la vie lycéenne

M. Kemel informe le Conseil des projets menés au sein du Conseil de la vie lycéenne.

Les élèves du CVL ont souhaité participer à la fête *des Cultures en partage* en s'investissant dans un premier temps au sein du comité d'organisation de cette fête puis dans un second temps dans le cadre d'un spectacle de défilé de mode de costumes traditionnels animé par Zahabi Meriem, élève de 1L sous la coordination de Mme Caillabet, professeure d'espagnol.

Fort de cette expérience réussie, les élèves souhaitent poursuivre leur action lors de la kermesse du lycée organisée par l'ACS au mois d'avril 2011.

Un deuxième projet concerne, lui, la prévention du tabac. Une première action a été engagée dans le cadre de la semaine citoyenne et santé des élèves de seconde avec la venue des représentants de l'OMS pour sensibiliser les élèves sur les méfaits de cette substance.

Par la suite, les élèves du CVL, dont certains sont en classe de seconde, souhaiteraient à leur tour sensibiliser les élèves des classes de 5^{ème}.

M. Pichot, s'interroge en tant que parent d'élèves sur la présence du coin fumeur dans l'espace du lycée et pense que c'est un coin néfaste pour les élèves fumeurs comme pour les non-fumeurs.

M. Kemel indique qu'une réflexion a été engagée au sein du CVL sur la présence de ce coin fumeur et qu'aujourd'hui les avis semblent partagés entre les élèves. Certains pensent, comme M. Pichot, qu'il s'agit d'un coin néfaste pour les fumeurs.

M. Kemel rappelle que ce sont les conditions de sécurité, ne permettant plus aux élèves de sortir à l'extérieur pendant la cour de récréation, qui sont à l'origine de l'aménagement d'un coin fumeur dans l'espace lycée.

Un troisième projet concerne le challenge sportif du Lycée Théodore Monod auquel participe le CVL.

En effet, sous l'impulsion du CVL, les lycéens participent à un tournoi sportif où ils peuvent rencontrer les équipes des anciens élèves, les personnels du lycée et les personnels de l'ambassade de France.

Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté

M. Kemel poursuit en présentant les dernières actions du CESC articulées autour de la semaine citoyenne et santé des élèves de seconde qui s'est tenue du 13 au 17 février 2011. Visites et découvertes des institutions françaises (ambassade de France), internationales (Union européenne, Unicef) et mauritaniennes (chambre de commerce et d'agriculture, hôpital), conférences santé (méfaits du tabac, médicaments) ont permis aux élèves d'être confrontés à la réalité de la société et de rencontrer différents acteurs du monde diplomatique, économique et de la santé. Une semaine très riche et instructive. Nous remercions les institutions et les intervenants pour avoir répondu favorablement à nos demandes de visites et de rencontres.

Conseil pédagogique

Mme Jantzen présente les travaux du Conseil pédagogique.

Il s'agit avant tout d'une nouvelle instance dans notre établissement qui concerne le niveau secondaire. Elle fonctionne bien, elle est constituée de deux commissions, une travaille sur l'accompagnement personnalisé et l'autre sur l'évaluation et la validation des compétences du socle commun. Une première réunion, par commission, a eu lieu fin novembre 2010. La seconde, aura lieu en mars 2011. En fin d'année scolaire, un bilan sera fait en réunion plénière, et les thèmes de travail du Conseil pédagogique seront définis pour l'année prochaine.

Les questions diverses des parents n'ont pas pu être toutes traitées lors de ce conseil. Une partie sera étudiée lors du prochain Conseil d'Etablissement.

9/ Questions diverses à déposer au secrétariat du Proviseur avant le 11/02/2011

Question des parents : Les conditions sur le campus ne permettent pas de pratiquer tous les sports et certains sports sont pratiqués dans des conditions difficiles. Qu'en est-il sur le transport des élèves vers le stade olympique ?

Réponse de Mme Jantzen

Le transport des élèves au stade olympique a repris normalement selon la procédure sécuritaire.

Question 1 des enseignants

Dans les établissements français en France, le vote de la DGH se fait en CA. Nous souhaiterions savoir comment est fait, ici, le processus de conception et de validation de la répartition horaire par discipline. Par ailleurs, nous demandons une présentation de cette répartition en CE, tenant compte des remarques et ajustements faits par les coordonnateurs de discipline, ceci afin que cette répartition horaire prenne tout son sens.

En France, la DGH est transmise en janvier aux établissements. Au cours du CA de février, sont votées les créations, suppressions, modifications de postes. La répartition de la DGH n'a pas à être votée en CA, cela ne fait pas partie des compétences de ce dernier.

A l'étranger, le calendrier n'est pas le même. Mais la démarche est similaire. La répartition des besoins est présentée en conseil d'établissement du mois d'octobre afin de déterminer la carte des emplois résidents pour la rentrée 2011 : création, modification, suppression de postes de résidents (date liée au calendrier de parution des postes vacants – janvier de l'année scolaire en cours) / pour les postes d'expatriés, la carte des emplois est votée en mai / pour les contrats locaux, les ajustements peuvent être votés à tout moment. La répartition horaire par discipline a été présentée, elle n'a pas à être votée en CE.

Pour préparer la rentrée N+1, il y a donc présentation de la répartition des besoins, basée sur une estimation des effectifs, en octobre de l'année N. Cette répartition est construite par l'équipe de direction et étudiée en CE du mois d'octobre.

Ensuite, l'estimation des effectifs est affinée en cours d'année, la répartition des besoins est affinée avec les coordonnateurs disciplinaires en avril-mai. Des ajustements sont possibles, et si besoin la carte des emplois est proposée à nouveau pour vote au CE du mois de mai, en particulier pour les contrats locaux.

L'inquiétude dans certaines disciplines avec la nécessaire prise en compte des nouveaux programmes. Les enseignants sont venus me voir. Cette grille sera retravaillée avec la Proviseure, des ajustements pourront être votés en Conseil d'établissement.

Questions 2 – 3 – 4 – 5 – 6 des enseignants

2 – Par ailleurs, nous remarquons une dégradation de la vie scolaire dans la partie collège pendant les interclasses. Cela est essentiellement dû à un manque de surveillants pendant ces périodes de la journée. En effet, nos collègues ne peuvent se multiplier et être partout à la fois. Il nous semble urgent d'embaucher une personne supplémentaire.

3 – Dans le même registre, nous nous alarmons d'un nombre grandissant d'incivilités graves et non traitées à leur juste mesure : élèves de lycée et de collège (notamment dans le niveau 4^{ème})

4 – Il a également été noté un nombre de plus en plus élevé de revendications de la part des élèves. N'est-ce pas trop ? Leur donner la parole ne veut pas dire leur donner à outrance.

5 – Il a été remarqué, par plusieurs collègues de terminale, un fort absentéisme lors de séances importantes ou de devoirs, Cela ne doit-il pas être davantage sanctionné

Une intervention de l'administration, auprès des élèves, pour cela et pour les autres points, n'est-elle pas devenue nécessaire ?

Ces questions concernent la vie scolaire. Mme Jantzen en fait la lecture et transmet la parole à M. Kemel.

Réponse de M.Kemel

Les enseignants posent des questions de vie scolaire. Je crois qu'il est judicieux et pertinent de leur part de les poser, ici, en Conseil d'établissement, l'instance décisionnelle de notre établissement.

C'est judicieux et pertinent de leur part parce que la vie scolaire est un des piliers du fonctionnement de l'établissement et sans un fonctionnement cohérent et partagé par toutes les équipes, l'équilibre de l'établissement sur lequel repose aussi ce pilier est rompu.

C'est judicieux et pertinent de leur part parce que la vie scolaire est l'affaire de tous et elle commence, me semble-t-il, dans les classes avec les enseignants qui, effectivement, avec certains élèves, rencontrent des difficultés.

Enfin, je saisis l'occasion pour faire une précision. La vie scolaire, dans notre établissement, ne résume pas uniquement aux questions de comportement dans les classes et dans la cour du collège, c'est aussi le suivi des élèves, le tutorat, l'éducation à la santé et à la citoyenneté, les relations avec les familles, les questions d'orientation, la formation des délégués, la vie culturelle, les sanctions et les gratifications et d'ailleurs toutes ces tâches sont partagées en premier lieu avec les enseignants.

En second lieu, je souligne que nous sommes dans un établissement où il ya un règlement intérieur opérationnel qui définit des règles claires et précises. Il n'y a donc pas d'impunité. Quand les faits concernant des comportements déviants sont connus parce qu'ils sont signalés, nous agissons ensemble : équipe vie scolaire, enseignants, direction pour trouver la réponse la plus adaptée. A ce titre, les statistiques montrent que nous sanctionnons plus que les années précédentes, ce qui prouve que la sanction n'est pas suffisante mais nécessaire. C'est la raison pour laquelle nous travaillons depuis deux ans sur un dispositif de tutorat pour les élèves de collège en difficultés, dispositif auquel participent 12 enseignants (primaire et secondaire) et des élèves de terminales pour l'aide aux devoirs.

D'ailleurs, Je vous informe que ce dispositif est une idée d'enseignant, celle de Monsieur Caillabet, représentant des enseignants au Conseil d'établissement. Et nous l'en remercions.

En troisième lieu, je propose que nous abordions toutes ces questions avec tous les enseignants dans le cadre d'une réunion plénière où chacun pourra s'exprimer et donner son point de vue. La question d'un personnel de surveillance supplémentaire sera envisagée à ce moment.

Remarque des enseignants

Il semble que beaucoup de parents délèguent l'éducation aux enseignants. Les enseignants ne sont pas responsables de toute l'éducation des élèves.

Remarque des parents d'élèves

Les parents d'élèves se demandent comment faire pour mobiliser les parents. Ils posent la question de l'appui des associations des français de l'étranger pour aider des enfants français en difficultés sociales.

Question 7 des enseignants

Enfin, nous souhaiterions tenir le Conseil d'établissement informé des revendications et du déroulement de l'action menée le 25 janvier dernier par les personnels de l'établissement concernant la situation actuelle en Mauritanie et la revalorisation des différents statuts.

Réponse de Mme Jantzen

Mme la Provisoire autorise les représentants à s'exprimer mais en leur demandant de ne pas lancer de débat ou de polémique, le Conseil d'établissement n'étant pas l'instance adéquate. Il s'agit juste d'un temps d'information.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, et en l'absence de toute autre question, Madame la Provisoire remercie les participants et clôt la réunion à 20h30.